

Questions orales

aurait pour effet de maintenir la période d'admissibilité de dix semaines l'an en 1990 dans les régions où le taux de chômage est élevé.

Ce projet de loi est identique à celui que le gouvernement conservateur a déposé et adopté tous les ans, de 1984 à 1988. L'opposition officielle est prête à l'adopter à l'unanimité sans débat aujourd'hui même.

Plus tôt cette semaine, le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas porter préjudice aux sans emploi vivant dans des régions durement éprouvées par le chômage. Donnera-t-il son accord à l'adoption immédiate et sans débat de ce projet de loi, auquel cas il pourra compter sur notre collaboration?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce sont le député et ses collègues de l'autre endroit qui portent préjudice aux chômeurs canadiens. Les années 1984 à 1988 sont du passé. Nous sommes en 1989. Il est temps que ça change. Ce projet de loi améliorera la situation des travailleurs de tout le pays. Il leur procurera des emplois dans les années 90. Il supprimera les dispositions applicables aux réitérants, qui sont des employés saisonniers. Il viendra en aide aux femmes en leur offrant des prestations de maternité et de maladie.

Si le député voulait bien cesser de faire l'autruche, nous pourrions peut-être avancer dans ce dossier.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le gouvernement sait que le projet de loi C-21 n'est pas la solution. Ce projet de loi réduit de 1,3 milliard de dollars les prestations d'assurance-chômage. Il met fin à la contribution du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage, contribution qui a atteint 2,8 milliards l'an dernier. Le projet de loi C-21 n'est donc pas la solution aux problèmes des chômeurs. Plus de 200 témoins. . .

M. le Président: Étant donné l'heure qu'il est, je demanderais au député de poser sa question.

M. Allmand: Monsieur le Président, plus de 200 témoins veulent présenter au Sénat leurs opinions sur ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Ma question est la suivante: Si le gouvernement est sincère lorsqu'il dit qu'il ne veut pas faire de tort aux chômeurs, acceptera-t-il d'adopter le projet de loi S-12 aujourd'hui? Nous lui assurons notre entière collaboration.

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député dit que le projet de loi C-21, qui a été mis au point par notre gouvernement après mûre réflexion en tant que politique des années 80. . .

M. Wappel: Nous sommes au seuil des années 90.

Mme McDougall: Des audiences ont été tenues d'un bout à l'autre du pays. Deux cents témoignages ont été entendus en quatre semaines. Le député dit maintenant que ce projet de loi, qui résout le problème, n'est pas bon pour les chômeurs. C'est la faute des libéraux si les gens devront avoir 14 semaines de travail pour être admissibles, au lieu de 10 semaines.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le 11 décembre, le ministre des Finances a déclaré: «Je crois que je comprends la taxe.» Il comprend peut-être les rouages de la taxe, mais il ne comprend pas comment les Canadiens seront pénalisés.

Le ministre s'est laissé convaincre par sa propre propagande. Tous les Canadiens paieront plus. Ils paieront une taxe sur l'isolement et sur les frais de transport. Ils paieront même une taxe sur les frais de chauffage.

Des voix: La question!

Mme Marleau: Absolument rien dans les modifications proposées ne remédie aux répercussions de la TPS sur les régions. Pourquoi le ministre n'a-t-il, encore une fois, pas voulu tenir compte des besoins des Canadiens? Pourquoi le ministre a-t-il, une fois de plus, laissé de côté les besoins des régions du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne néglige pas les besoins des régions du Canada. La taxe sur les produits et services aura d'ailleurs des avantages particuliers dans les régions. Au bout du compte, les régions seront les premières à bénéficier de la taxe.

Si la députée examine les données économiques contenues dans le document technique, elle verra que, parce qu'elle ne frappera pas les exportations, la taxe profitera aux régions où se fait la mise en valeur des ressources, où